



PROCESSUS DE SOUTIEN À L'INCLUSION AU CAMP

Le Service des loisirs des Programmes de soutien au personnel (PSP) s'engage à créer un environnement sûr et inclusif où les participants peuvent participer, quelle que soit leur situation. Le processus de soutien à l'inclusion a pour but de mieux cerner les besoins des participants en soutien spécialisé et d'y répondre lorsque c'est nécessaire ou demandé. L'objectif est de déterminer qui sont ceux qui ont besoin d'une assistance supplémentaire avant le début du programme et d'entamer des démarches d'aide. Le processus permettra de mieux orienter les participants et d'élaborer un plan de soutien à mettre en œuvre au cours du programme.

Au sein de l'équipe des PSP, nous sommes conscients de l'importance de l'inclusion et nous nous efforçons de rendre tous nos programmes de loisirs accessibles à tous. Toutefois, il peut arriver que des aspects particuliers du programme, tels que la sécurité ou l'enseignement spécialisé, rendent difficile l'intégration de certaines personnes ou de certains groupes.

Nous sommes conscients de l'importance de soutenir les familles et les enfants qui ne peuvent pas participer à nos programmes de loisirs en raison de ressources limitées ou des aspects qui ne permettent pas l'inclusion. Le cas échéant, nous nous efforçons d'offrir d'autres options qui pourraient mieux répondre aux besoins. Par exemple, nous pouvons orienter les familles vers d'autres ressources ou programmes communautaires susceptibles de mieux répondre aux besoins particuliers.

Cette année, trois animateurs spécialistes de l'inclusion feront partie de l'équipe du programme de camps de la semaine de relâche scolaire de mars 2026 du Service des loisirs communautaires de Borden. Ainsi, chaque semaine, nous pourrons offrir trois places à des enfants qui ont besoin de soutien en matière d'inclusion. L'attribution de ces places se fera selon le processus de soutien à l'inclusion suivant :

1. Les parents ou les tuteurs d'un enfant ou d'un jeune qui a besoin de ces services sont priés d'envoyer un courriel à recreation.borden@cfmws.com pour demander une place à partir du 14 janvier 2026 à 9 h :
 - Dès la réception de votre demande, nous vous enverrons un profil d'aide personnalisé pour votre ou vos enfants/jeunes. Veuillez remplir le document et nous le renvoyer dans la semaine suivant la réception du profil, afin que nous puissions déterminer le type d'aide dont vous avez besoin;
 - Nous sommes conscients que tous les participants qui ont besoin de l'aide d'un animateur n'ont pas nécessairement besoin d'un soutien individuel, et nous assignerons les animateurs de manière à ce qu'un plus grand nombre possible de participants profite de leur aide. Par exemple, un animateur spécialisé en inclusion peut accompagner deux enfants. Ainsi, l'attribution des places sera déterminée en fonction des différents besoins des enfants en matière d'inclusion.

2. À partir du 4 février 2026, les places pour les services d'inclusion commenceront à être attribuées aux familles qui auront droit à une semaine de soutien. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des demandes, dans le respect des étapes susmentionnées, les membres réguliers ayant la priorité.
 - Nous contacterons les familles pour les informer de la semaine où ils auront accès à un animateur spécialisé en inclusion. Ensuite, nous demanderons aux parents ou aux tuteurs et à l'enfant d'assister à une réunion pour discuter des besoins spécifiques et des mesures de soutien à l'inclusion. Au cours de cette réunion, un profil de soutien personnalisé pour l'enfant ou le jeune sera créé.
3. Une fois que toutes les places d'inclusion auront été pourvues, toutes autres familles qui souhaitent profiter de ce service seront informées que nous sommes actuellement complets et elles pourront demander à être inscrites sur une liste d'attente si une place se libère.
4. Les enfants peuvent être accompagnés par leur propre animateur (à condition que les parents ou les tuteurs organisent les modalités et remplissent les formulaires requis).
 - Si vous souhaitez que votre enfant soit accompagné par un intervenant extérieur, vous pouvez solliciter un financement auprès des organisations suivantes :
 - Bon départ – <https://jumpstart.canadianfire.ca/fr>
 - Financière SISIP – <https://sbmfc.ca/assurance-finances>
 - Appuyons nos troupes – <https://www.supportourtroops.ca/>
 - We Are the Villagers – <https://watvnew.com/> (en anglais seulement)
 - Youth Reach – <https://youthreach.ca/> (en anglais seulement)

Veillez noter que si vous ne demandez pas de services d'inclusion et ne fournissez pas de spécialiste de l'intégration, votre enfant pourrait être retiré du camp de la semaine de relâche de mars si sa participation ne peut pas se faire en toute sécurité.

Le type de soutien offert peut varier d'un emplacement à un autre en fonction de l'espace disponible, de l'accessibilité, des ressources et de la disponibilité du personnel formé en matière d'inclusion. La sécurité des participants et du personnel est notre priorité absolue. C'est pourquoi il est important de reconnaître qu'il existe des limites au sein des installations des PSP, ainsi que des limites au type de soutien que nos animateurs de loisirs peuvent fournir.

L'objectif du Service des loisirs de la BFC Borden consiste à donner les moyens de réussir à chaque enfant qui participe au programme de camps. Si vous avez des questions concernant notre processus de soutien en matière d'inclusion, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : recreation.borden@cfmws.com. Nous tenons à vous remercier de votre collaboration, qui permet d'offrir la meilleure expérience possible à votre enfant.